



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°11-06

L'an deux mille onze, le 15 février, à Metz

Date de convocation	13 janvier 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. SANVOISIN, M. Lionel LADOUCE, Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorff), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu un pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU BASSIN DE LA MEUSE AMONT : PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération de l'EPAMA n°10-23 du 30 juin 2010, après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité :

- décide d'engager la première phase de conception de l'aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont,
- approuve le plan de financement de la phase 1 suivant :

	Haute-Marne		Vosges	
Région Champagne-Ardenne	23%	59 769,04 €	-	-
Région Lorraine	-	-	19%	218 839,05 €
CG Haute-Marne	5%	13 134,08 €	-	-
CG Vosges	-	-	5%	56 865,92 €
FEDER Champagne-Ardenne	24%	64 339,00 €	-	-
FEDER Lorraine	-	-	38%	430 806,74 €
Agence de l'Eau	48%	125 439,43 €	38%	430 806,74 €
<b>Total</b>		<b>1 400 000,00 €</b>		

- autorise le Président à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

Le Président,  
Jean-Paul BACHY

